

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE****Séance du 26 septembre 2017****CP2017_09_3
id. 3549**

L'an deux mille dix sept, le vingt six septembre , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BEQ, M. BESIERS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

Mme CABOS (pouvoir à Mme RIOLS), Mme FERRERO (pouvoir à M. ALBUGUES)

Nombre de membres de la Commission Permanente : 19

Quorum :10

Le quorum légal étant atteint, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

BAIL POUR LA MAISON DE LA RÉGION À MONTAUBAN

La Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée a choisi d'implanter au sein de chaque Département des « Maisons de la Région » afin d'accomplir des missions dans les domaines de l'accueil du public, de l'action citoyenne, de l'économie, de l'emploi, de la formation, de l'orientation et de la mobilité. Ces maisons sont ouvertes sur les territoires, en relation directe avec les partenaires, les habitants et les usagers.

Le Département du Tarn-et-Garonne partage ~~pleinement ces objectifs et~~ entend mobiliser ses moyens, afin de permettre l'exercice des compétences régionales au plus près de son territoire, tout en valorisant son patrimoine immobilier.

Ainsi, par convention en date du 29 décembre 2016, le Département du Tarn-et-Garonne a mis à disposition de la Région Occitanie une partie des locaux dont il est propriétaire situés 20 Esplanade des Fontaines à Montauban, afin de permettre l'accueil des équipes de l'Agence Régionale de Développement Economique depuis le 1^{er} janvier 2017. Ce site a été retenu pour une implantation d'une Maison de la Région à Montauban, car il fournit une grande visibilité, une parfaite accessibilité et répond à l'objectif permanent de proximité avec les acteurs de la région tant institutionnels qu'économiques ou associatifs.

L'objectif est aujourd'hui de renforcer l'exercice des missions exercées par la Région Occitanie dans ces locaux en permettant, par la location de surfaces complémentaires, l'installation des équipes du bureau territorial formation-orientation à l'automne 2017 ainsi que les équipes dédiées à la compétence transport scolaire et transport interurbain à compter du 1^{er} janvier 2018.

Afin de répondre à ces objectifs, le Département du Tarn-et-Garonne a proposé à la Région Occitanie de louer une partie des locaux dont il est propriétaire sis 20 Esplanade des Fontaines à Montauban afin de permettre l'implantation de la Maison de la Région dans le Tarn-et-Garonne.

Le bail serait conclu pour une durée de 9 ans, avec possibilité de résilier au bout de 3 ans sous réserve pour chacune des parties de respecter un délai de préavis de 1 an (sur un motif d'intérêt général pour le Département). Le loyer annuel hors charges, révisable, est fixé à 154 000 euros. Il concerne l'immeuble de 3 étages à usage de bureaux d'environ 1500 m² et sa bâtisse annexe de 12m² située dans l'arrière cour, des espaces extérieurs de circulation et de stationnement, une maison libre d'occupation d'environ 580 m². La Région bénéficie d'une autorisation de réaliser les travaux nécessaires à l'implantation de ses services. A l'issue des 9 ans, le Département bénéficie de plein droit et sans indemnité des améliorations apportées à son bien immobilier.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve, selon les termes figurant en annexe, le bail relatif à l'immeuble départemental situé esplanade des Fontaines à Montauban destiné à accueillir la Maison de la Région ;
- Autorise Monsieur le Président à signer le dit bail à conclure avec la Région Occitanie.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC